

1444, 26 juillet.

Quittance de Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., pour un blanc qu'il avait remis à la maison d'Orléans pendant la captivité de son duc.

A. Original sur parchemin, signé, muni du sceau de secret en cire rouge, plaqué, endommagé¹.
320 x 155 mm. Paris, Archives nationales, K 72, n° 56/9.

Nous Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, conte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu, per et chamberier de France, certiffions a tous qu'il appartiendra que comme deux ans a ou environ^(a), eussions baillé a nostre tres chier et honnouré cousin le duc d'Orleans ung blant signé de nostre main et seellé de nostre seel de secret en facon de seellé pour nous obliger en certaine somme de deniers, pour paier partie de la finance et rançon de nostredit cousin aux Angloiz, ausquelx il a nagueres esté prisonnier, et soit ainsi que icelluy seellé n'ait pour riens esté employé et n'a produit aucun effect, et aujourd'uy date de ces presentes nous a esté rendu par Agier Arnoul, secretaire de nostredit cousin, comme nul et de nulle valeur, et d'icelluy nous tenons pour contans. En tesmoing de ce, nous avons fait mectre et apposer a ces presentes nostre seel de secret, le XXVI^{eme} jour de juillet, l'an mil IIII^C quarante et quatre.

Par monseigneur le duc,
(Signé :) Rabineau.

^(a) La libération de Charles d'Orléans date du 2 juillet 1440.

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).

1. Le sceau est aujourd'hui très fragmenté.